

Critères d'évaluation et notation - HISTOIRE DES ARTS

Baccalauréat - Épreuve sur dossier

Partie orale de l'épreuve obligatoire : culture artistique

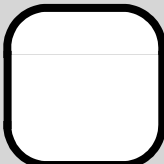
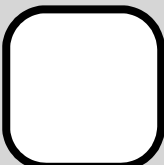

Année :	Établissement :
Candidat:	Emploi du temps :
Enseignement obligatoire	Centre :
Effectif total de l'option :	Jury :
	Examineurs :

Durée : 30 minutes

Temps de préparation : 30 minutes

Première partie : 10 minutes maximum

Seconde partie : le temps restant

Cette épreuve orale est notée sur 20 points répartis comme suit :		Note du candidat
<p>Le dossier est noté sur 7 points</p> <p>Première partie : à partir des éléments de son dossier, le candidat traite, sous la forme d'un exposé structuré, le sujet proposé par le jury. Cet exposé ne peut être la simple paraphrase d'une partie de son dossier.</p>		
<p>Sujet proposé par le jury:</p> <p>Appréciations et remarques:</p>		
<p>L'oral dans son ensemble est noté sur 13 points.</p> <p>Seconde partie : un entretien avec le jury permet au candidat de préciser sa réflexion, de justifier du contenu et des sources de son dossier, de mettre en valeur ses connaissances, son parcours et sa sensibilité artistiques.</p>		
<p>Questions posées et appréciations:</p>		

RAPPEL

Cette épreuve orale est notée sur 20 points répartis comme suit :	Note du candidat
<p>Pour le dossier :</p> <ul style="list-style-type: none">. conformité avec le programme du cycle terminal et les questions limitatives ;. richesse, sensibilité et personnalité du propos ;. exploitation critique et identification des sources (bibliographie, discographie, sitographie, etc.) ;. intégration et référencement des documents, en particulier iconographiques ;. qualités de mise en forme, correction du style et de l'orthographe. <p>Pour l'épreuve orale :</p> <ul style="list-style-type: none">. maîtrise du programme du cycle terminal et des questions limitatives ;. maîtrise du vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ;. compréhension des questions, structuration et à-propos de l'exposé et des réponses ;. précision des connaissances, œuvres et références mobilisées ;. distance par rapport au dossier et mise en perspective de son propre travail ;. sensibilité de l'approche ;. clarté et qualité de l'expression orale.	

Critères d'évaluation et notation - HISTOIRE DES ARTS

Baccalauréat - Épreuve écrite

Partie écrite de l'épreuve obligatoire : culture artistique

Année : Numéro du candidat:	Centre Jury N° : Examineurs :
<input type="checkbox"/> Dissertation	Appréciations :
<input type="checkbox"/> Sujet sur documents	

DISSERTATION <input type="checkbox"/>		
Orthographe, maîtrise de la langue	2 pts	
Plan, prise en compte de la problématique	6 pts	
Connaissances du programme	8 pts	
Connaissances personnelles	4 pts	
Total des points		Sur 20

OU

SUJET SUR DOCUMENTS <input type="checkbox"/>		
Orthographe, maîtrise de la langue	2 pts	
Élaboration d'un plan, prise en compte du sujet	4 pts	
Description des documents	4 pts	
Exploitation des documents	6 pts	
Connaissances élargies	4 pts	
Total des points		Sur 20